

Conseil Communautaire du 28 Février 2022

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

SLOX

ID : 021-200006682-20220228-CC\_22\_009-DE

Date d'envoi de la convocation : 22 février 2022  
Nombre de Conseillers en exercice : 90  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 68  
Nombre de Procurations : 12  
Nombre de Votants : 80

**Présidence de :** M. Alain SUGUENOT, Président

**Présents :** *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Rémy MORIN, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Raphaël BOUILLET, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Eric MONNOT, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Patricia ROSSIGNOL, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Michel BOULEY, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Véronique RICHER, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Cladio PAGNOTTA, Jean-Pascal MONIN, Laurence BROCHOT, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Jean MAREY, Pascal BOULEY.

**Suppléants :** M. François MONNOT, (suppléant de Mme Jacqueline METAIS – SANTOSSE),  
M. Michel MANIERE (suppléant de M. Daniel CARRIER – VAL-MONT),

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Géraldine CHAMPANAY à M. Stéphane DAHLEN,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
M. Alexis FAIVRE à Mme Ariane DIERICKX,  
M. Thibaut GLOAGUEN à Mme Charlotte FOUGERE,  
Mme Geneviève PELLETIER à M. Pierre BOLZE,  
M. Bernard REPOLT à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Sihème REZIGUE à Mme Olivia PUSSET,  
M. Philippe ROUX à M. Jean-Luc BECQUET,  
M. Marc DENIZOT à M. MONIN,  
Mme Corinne GARREAU à M. Jérôme FOL,  
M. Rémi CHAMPAUD à M. Cladio PAGNOTTA,  
M. Gilles ARPAILLANGES à M. Jean-Luc PETIT,

**Délégués absents non représentés :**

Mmes et MM. Pascal HUGUENIN, Gérard NAIRAT, Yves PYS, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Guy DROMARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Alexandra PASCAL, Guy VADROT.

**Secrétaire :** M. Pierre BOLZE

## **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2021-2026 : BILAN ANNUEL 2021**

**RAPPORTEUR : M. BOLZE**

Le Conseil communautaire, par délibération en date du 14 décembre 2020 a approuvé un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2021-2026.

Conformément aux articles L.302-3 et R.302-13 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) la Communauté d'Agglomération doit dresser un bilan annuel de réalisation du PLH, et décider d'éventuelles adaptations que justifierait l'évolution de la situation sociale, économique ou démographique.

Pour mémoire, le PLH 2021-2026 s'articule autour de cinq orientations qui sont déclinées en dix actions portant sur différents sujets liés à l'habitat (détails en annexe) : le développement de projets d'habitat, la diversification de l'offre, la connaissance des besoins en logements, la mobilisation et l'amélioration du parc existant, l'encadrement des résidences secondaires, le suivi du parc social, l'observatoire habitat-foncier, etc.

### **Bilan de réalisation du PLH en 2021**

L'ensemble des actions ont pu être engagées au cours de l'année 2021, une restitution de l'état d'avancement de chacune d'elle est présentée en annexe, et une synthèse est dressée ci-après :

- Action 1 : Animation du pôle d'ingénierie intercommunal : recueil des données spécifiques concernant les logements vacants (LOVAC), rencontre de communes sur les potentialités foncières pour développer des projets habitat, élaboration d'une fiche projet type, etc.
- Action 2 : Encadrement des résidences secondaires : accompagnement de la commune de Beaune dans la mise en place des dispositifs permettant d'encadrer le développement des meublés de tourisme,
- Action 3 : Travail sur les besoins en logements : élaboration et lancement d'une étude emploi-logement à destination des entreprises du territoire, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- Actions 4 et 5 : Diversification de l'offre/action sur le foncier : définition et approbation des règlements d'intervention des différents dispositifs d'aides déployés dans le cadre du PLH (Fond de portage foncier, résidences seniors, habitat exemplaire, logements communaux), par délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2021,
- Action 6A : Nouveaux outils de suivi du parc social : préparation de la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et du lancement du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID),
- Action 6B : Encadrement de l'évolution du parc social : discussion et négociation soutenue avec les bailleurs sociaux sur leur stratégie dans le cadre de la révision des Conventions d'Utilité Sociale (CUS), signature des CUS cohérentes avec le PLH,
- Action 7 : Accueil et habitat des gens du voyage : poursuite des réflexions sur le devenir de l'aire d'accueil de Beaune et l'aire de grand passage,

- Action 8 : Amélioration du parc de logements privés : mise en œuvre du nouveau programme des Aides Réno' par le Pays Beaunois et réflexion sur les modalités d'accompagnement et de financement des copropriétés (lien avec le PCAET),
- Action 9 : Observatoire habitat - foncier : refonte de l'observatoire habitat avec l'ajout d'un volet foncier, formation sur l'actualisation des données, acquisition des données,
- Action 10 : Animation de la politique locale de l'habitat : organisation d'un COPIL inter-partenarial pour présenter le bilan annuel, assurer le suivi des actions et leur avancement, élaboration d'un document de communication PLH à destination des élus, et du grand public.

D'un point de vue financier, on peut noter au titre de l'année 2021 :

- l'attribution d'une subvention de 80 000 € au bailleur Orvitis pour la construction d'une résidence seniors à Beaune (Délibération du bureau communautaire du 2 décembre 2021),
- l'attribution d'une subvention de 11 000 € à la commune de THURY pour la rénovation énergétique d'un logement communal (Délibération du bureau communautaire du 16 septembre 2021),
- une activité importante au niveau du pôle rénovation Conseil du pays Beaunois, avec 23 nouveaux dossiers de demande d'Aide Réno'.

### **Objectifs de production de logements et mise en perspective avec les évolutions démographiques**

Le PLH 2021-2026 a un objectif de production de 1 400 logements neufs (1120 logements privés et 280 logements sociaux), soit un volume de 233 logements par an en moyenne.

Pour rappel, ce scénario de développement à 6 ans a été bâti à partir de différentes hypothèses et tendances concernant le desserrement des ménages, le taux de logements vacants, la progression des résidences secondaires et l'augmentation de la population (+1340 habitants), ainsi que les capacités foncières recensées dans les communes.

Les données disponibles les plus récentes sont issues du recensement 2018, il n'est donc pas encore possible de mesurer l'impact éventuel du nouveau PLH. On ne peut dégager que des tendances. Celles-ci confirment les constats réalisés dans le nouveau PLH et les objectifs définis :

- une baisse du dynamisme démographique,
- la taille des ménages continue de diminuer,
- la part de logements vacants progresse légèrement,
- la part de résidences secondaires et occasionnelles continue également d'évoluer à la hausse.

Concernant la construction de logements, on dispose de chiffres un peu plus récents grâce à la base de données SITADEL. En 2020, on recense 163 logements autorisés et 120 logements commencés. Pour rappel, le rythme de production annuel inscrit au PLH est de 230 logements par an.

A ce stade, il n'y a donc pas lieu de procéder à des adaptations du PLH pour s'adapter à l'évolution de la situation sociale ou démographique.

## Principales actions envisagées en 2022

- Action 1 : Animation du pôle d'ingénierie intercommunal : réalisation d'un état des lieux de la vacance par commune, identifier les outils pour agir, rencontrer des opérateurs immobiliers, organisation d'une soirée PLH à destinations des élus, améliorer la prise en compte du PLH lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme des communes,
- Action 2 : Encadrement des résidences secondaires : information auprès des autres communes sur le dispositif mis en place à Beaune et les accompagner le cas échéant,
- Action 3 : Travail sur les besoins en logements : exploitation des résultats de l'enquête emploi-logement menée en partenariat avec la CCI, communication des résultats auprès des élus, des partenaires, du grand public, des acteurs économiques, définition des pistes d'actions,
- Actions 6 : Nouveaux outils de suivi du parc social : mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et élaboration du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID) : lancement d'un appel d'offre pour une mission d'assistance pour l'élaboration des différents documents (diagnostic partagé, document-cadre, Convention Intercommunale d'Attribution) et la concertation,
- Action 7 : Accueil et habitat des gens du voyage : affiner la connaissance de l'occupation de l'aire d'accueil de Beaune et les différentes options envisageables, en partenariat avec le Département. Lancement d'une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement de l'aire de grand passage,
- Action 8 : Amélioration du parc de logements privés : élaboration d'un 1<sup>er</sup> état des lieux du parc en copropriété et définition des modalités d'aides financières à la rénovation énergétique,
- Action 10 : Animation de la politique locale de l'habitat : envoi d'un document de communication à destination des élus, conception de différents contenus et supports d'informations, organisation de temps d'échanges avec les partenaires.

Conformément aux dispositions de l'article R.302-12 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le bilan annuel du PLH sera transmis aux communes ainsi qu'au préfet et tenu à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article R. 302-12 du CCH.

## DECISION

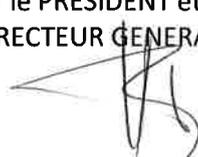
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le bilan du PLH 2021-2026 pour l'année 2021 tel qu'annexé, sans adaptations à ce stade,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document.

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2021-2026 : BILAN ANNUEL 2021**  
**RAPPORTEUR : M. BOLZE**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
**LE PRESIDENT**  
pour le **PRESIDENT** et par délégation  
**LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**



Mickael BOITELLE



Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 021-200006682-20220228-CC\_22\_009-DE



« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication et/ ou de son affichage, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou via l'application télérecours citoyen ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)). Un recours gracieux peut également être formulé auprès de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, 14 rue Philippe TRINQUET, 21200 BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. »

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID : 021-200006682-20220228-CC\_22\_009-DE



# Programme Local de l'Habitat 2021-2026

## Bilan annuel 2021

*1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre*

*Beaune Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

## Table des matières

<b>Partie 1 - Rappel des objectifs du PLH 2021-2026</b> .....	3
<b>Partie 2 - Dynamiques du territoire</b> .....	7
<b>Partie 3 - État d’avancement des actions et perspectives 2022</b> .....	18

## Partie 1 - Rappel des objectifs du PLH 2021-2026

### A. Orientations

Les cinq orientations suivantes constituent le cadre d'intervention de la politique de l'habitat sur la période 2021-2026 :

**Orientation n°1** : Améliorer l'attractivité résidentielle en s'appuyant sur le dynamisme économique tout en préservant les équilibres territoriaux entre villes, bourgs et communes rurales

L'Agglomération a connu ces dernières années un ralentissement démographique alors même que la dynamique économique et touristique continue de se développer.

Cette situation s'explique, en partie, par un accroissement du nombre de meublés de tourisme, un marché de l'ancien atypique, une production de logements insuffisamment diversifiée, concurrencée par les secteurs de Chalon et de Dijon, et contrainte géographiquement dans certains secteurs.

Ce contexte est un frein au développement du territoire, et l'attractivité résidentielle représente la clé pour soutenir ses perspectives favorables.

Cette dernière implique de relancer et de maintenir un niveau de production de logements suffisants et diversifiés, et de maîtriser le changement d'usage des locaux d'habitation en location de courte durée.

**Orientation n°2** : Maintenir une capacité du territoire à accompagner et à maîtriser son développement en habitat nouveau, tout en restant attractif et accessible pour les habitants locaux

En plus des contraintes physiques du territoire, ce PLH s'inscrit dans un environnement foncier plus contraint en matière de consommation d'espace.

Il nécessite d'initier de nouvelles formes de faire et d'habiter :

- diversifier l'offre, optimiser et valoriser le patrimoine ancien dans les nouvelles opérations d'habitat (travailler sur de nouvelles formes urbaines et sur une mixité des typologies),
- mettre en place une stratégie foncière avec une logique d'anticipation et de portage publique,
- faciliter l'accès au foncier (fonds de portage de l'Agglomération) pour développer des projets.

**Orientation n°3** : Favoriser les parcours résidentiels en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité de l'offre proposée et développée par les communes

Ces dernières années, la production de logements sur le territoire de l'Agglomération s'est ralentie et concentrée : en dehors de Beaune, majoritairement sur du lot à bâtir, et sur la ville-centre, sur du collectif. Le marché du logement n'a répondu que partiellement à la diversité des besoins, notamment les plus spécifiques (logement des jeunes/étudiants, seniors, saisonniers, publics en situation de précarité, de handicap...).

Les élus ont donc réaffirmé l'importance de produire du logement, de diversifier et d'adapter l'offre sur la période de ce 2<sup>ème</sup> PLH, notamment à travers :

- le développement des logements communaux, qui permet de maintenir et développer une offre locative abordable sur le territoire,
- la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui permettra de travailler sur l'équilibre de l'offre sociale à l'échelle communautaire,
- l'adaptation des logements des personnes âgées autonomes et le développement d'une offre adaptée entre le logement en propriété et les structures médicalisées,
- une meilleure connaissance des besoins des salariés, étudiants, alternants, pour proposer une offre adéquate.
- l'amélioration de la réponse aux besoins des personnes les plus fragiles, et des gens du voyage.

#### **Orientation n°4** : Poursuivre les actions engagées en faveur de l'amélioration du parc existant (énergie, confort, isolation thermique, lutte contre l'habitat indigne)

Sur le 1<sup>er</sup> PLH, l'Agglomération avait engagé des études et des dispositifs d'aides pour l'amélioration du parc existant (Programme d'Intérêt Général, Aide Réno', étude pré-opérationnelle OPAH sur les centres-villes des 3 pôles urbains, mobilisation des fonds FEDER pour la réhabilitation de logements sociaux).

Pour ce 2<sup>ème</sup> PLH, :

- les aides complémentaires de l'Agglomération en faveur de la rénovation énergétique des logements se poursuivent et sont amplifiées,
- une analyse plus fine du phénomène de vacance, en partenariat avec les communes, permettra de définir des moyens d'intervention pour remettre des logements sur le marché,
- le suivi du parc social fera l'objet d'échanges plus soutenus avec les bailleurs,
- la connaissance des segments spécifiques du parc, tels que les copropriétés et les logements indignes, sera améliorée.

#### **Orientation n°5** : Suivre et animer le PLH et coordonner le réseau des acteurs

Dans la continuité du travail réalisé sur le précédent PLH, l'observatoire habitat-foncier sera enrichi et valorisé, notamment lors de l'élaboration des bilans annuels.

Ce 2<sup>ème</sup> PLH permettra également de conforter et d'amplifier le rôle de coordination de l'Agglomération sur la politique locale de l'habitat, notamment par la mise en place d'un travail partenarial plus important : temps d'échanges avec les partenaires et les communes.

L'animation de ce document passera aussi par la diffusion d'informations sur les différentes actions de l'intercommunalité en matière d'habitat.

## B. Actions

Ces 5 orientations sont déclinées en **10 actions** regroupées ci-dessous par thématique :

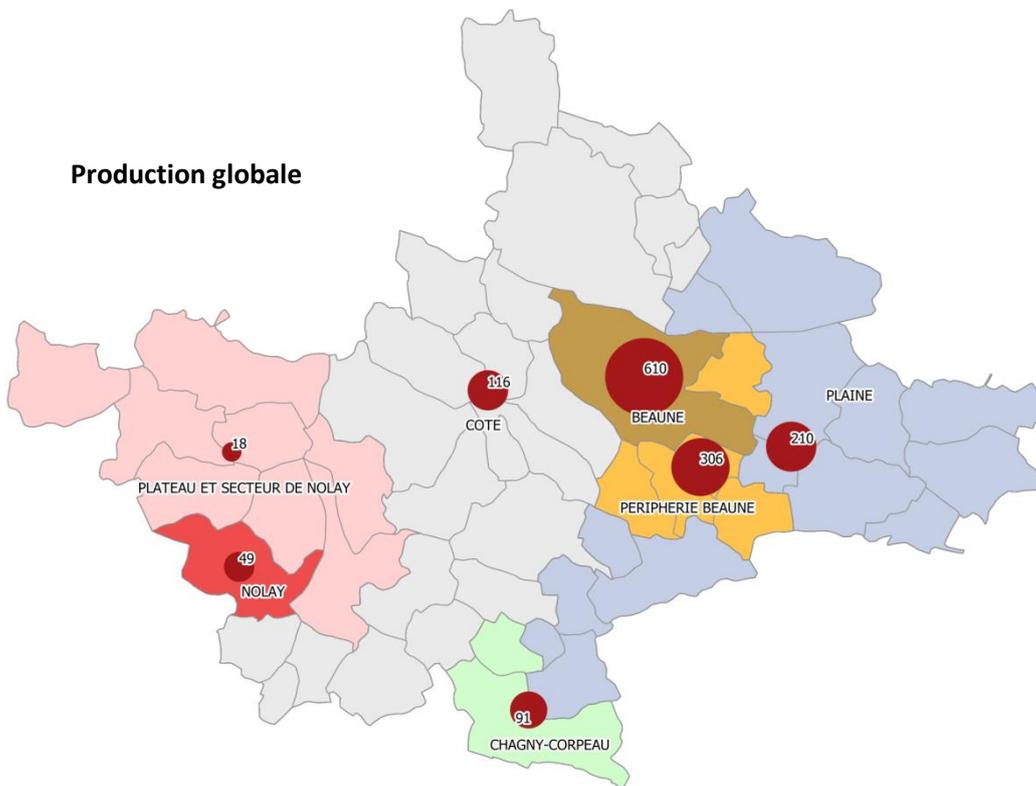
Pôle d'ingénierie intercommunal		<b>Action 1</b> : Animer le pôle d'ingénierie intercommunal afin de favoriser la réalisation des projets logements sur le territoire
Développement économique et logement		<b>Action 2</b> : Encadrer le développement des résidences secondaires de type meublés de tourisme
		<b>Action 3</b> : Travailler avec les acteurs économiques sur les besoins en habitat
Action sur le foncier		<b>Action 4</b> : Anticiper et accompagner le développement de l'habitat par une action sur le foncier
Diversification de l'offre		<b>Action 5A</b> : Soutenir le développement d'une offre de logements diversifiée en termes de produits et de gamme de prix
		<b>Action 5B</b> : Soutenir le développement d'une offre de logements diversifiée en termes de produits et de gamme de prix
Parc social - logements sociaux		<b>Action 6A</b> : Mettre en œuvre les nouveaux outils de suivi du parc social
		<b>Action 6B</b> : Encadrer l'évolution du parc social sur le territoire intercommunal
Gens du voyage		<b>Action 7</b> : Mettre en œuvre les objectifs des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage
Parc privé - amélioration énergétique		<b>Action 8</b> : Poursuivre et amplifier l'amélioration du parc de logements privés
Observatoire habitat-foncier		<b>Action 9</b> : Poursuivre l'observatoire de l'habitat et mettre en place un observatoire foncier
Animation - coordination		<b>Action 10</b> : Animer et coordonner la politique locale de l'habitat

### C. Objectifs de développement

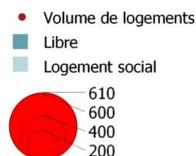
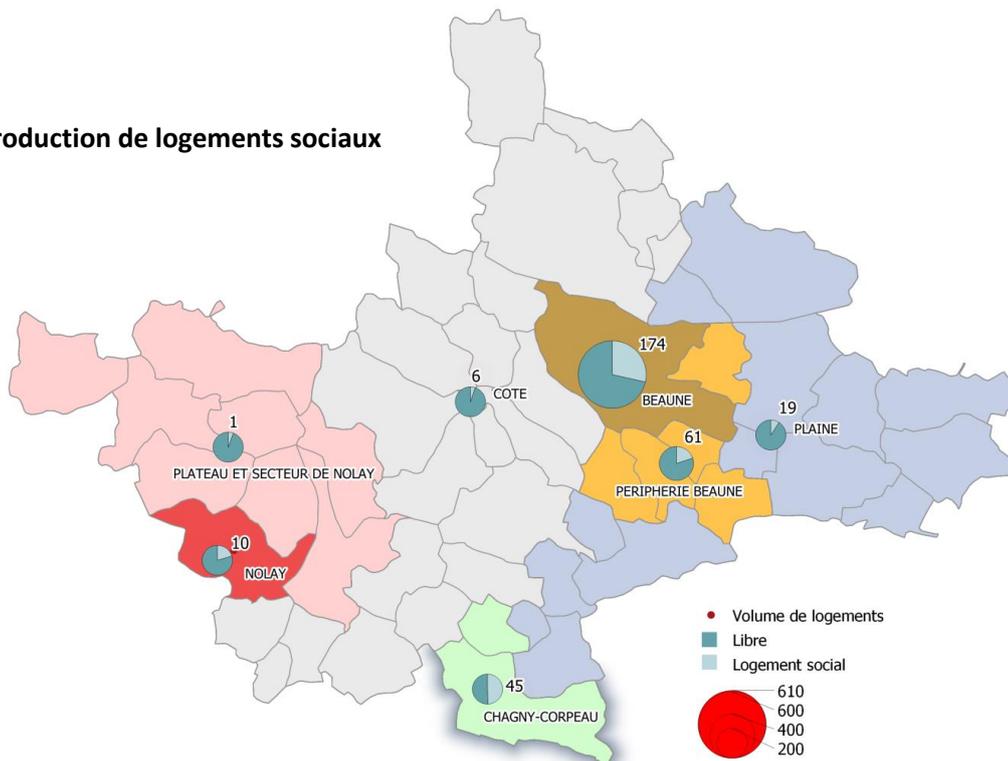
Le PLH 2021-2026 vise une augmentation de population de **1340 habitants à horizon 2026**.

Le volume de logements neufs à produire pour répondre aux besoins identifiés a été estimé à **1 400 logements** (1 120 logements privés et 280 logements sociaux), soit **233 logements par an**, ventilés sur les 7 sous-secteurs du territoire de l'Agglomération :

**Production globale**



**Production de logements sociaux**



## Partie 2 - Dynamiques du territoire

Les données disponibles les plus récentes sont issues du Recensement de la Population, du Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et locaux (SITADEL) et du Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs sociaux (RPLS).

Il n'est donc pas encore possible de mesurer l'impact éventuel du nouveau PLH. On ne peut que dégager quelques tendances sur des chiffres clés, qui confirment dans l'ensemble les constats réalisés dans le nouveau PLH et les objectifs définis.

Un détail des données du recensement de la population 2018 par commune est disponible en fin de document.

### A. Population

#### 1) Démographie

Selon les dernières données INSEE, la population de l'Agglomération est passée de 52 638 habitants en 2013 à **51 395 en 2018**, soit un taux d'évolution annuel de - 0,5% sur la période.

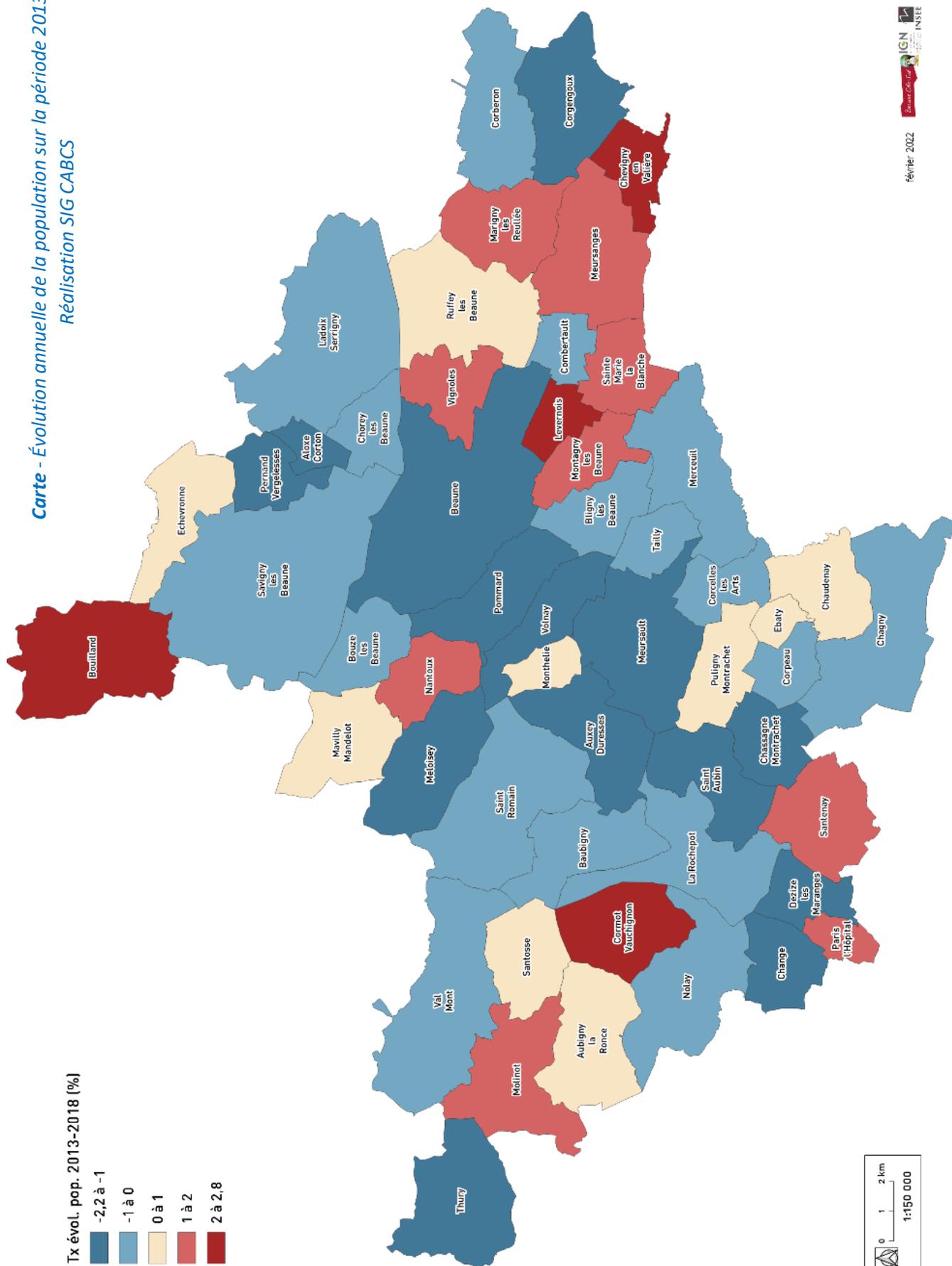
Ce taux était de - 0,3% entre 2012 et 2017, la baisse du dynamisme démographique, mise en évidence dans le diagnostic du PLH se confirme. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la population de Agglomération est estimée à **51 207 habitants**.

Cette baisse du dynamisme démographique s'explique par la combinaison de soldes naturel et migratoire négatifs depuis 2014-2015 : le nombre de naissances est inférieur aux décès, et on compte plus de départs que d'arrivées sur le territoire.

Comme le montre la carte page suivante, **une majorité des communes de l'Agglomération connaissent une baisse de leur dynamisme démographique** notamment dans les secteurs « Beaune », « Chagny-Corpeau », « Côte » et « Nolay ».

A l'inverse, les secteurs « Périphéries de Beaune », « Plaine » et « Plateau et secteur de Nolay » voient leur population augmenter.

**Carte - Évolution annuelle de la population sur la période 2013-2018**  
 Réalisation SIG CABCS



## 2) Ménages

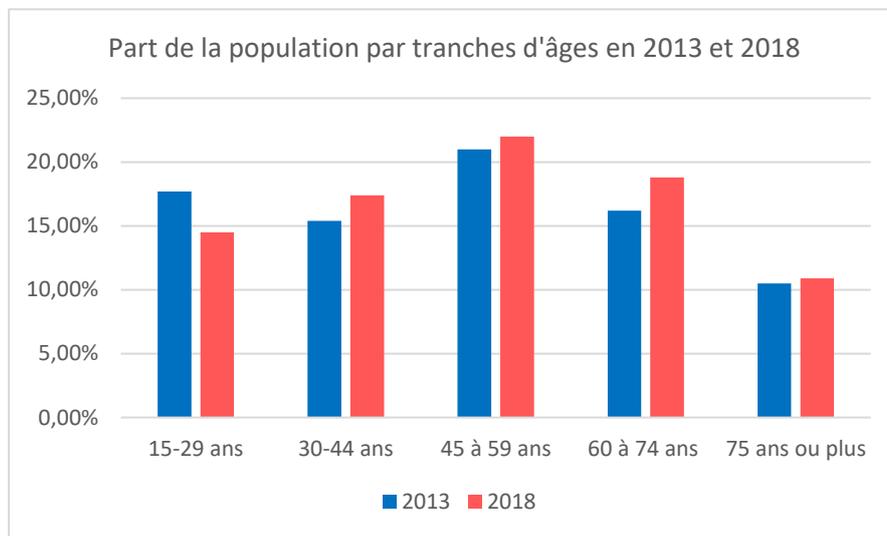
La taille moyenne des ménages en 2018 **continue de diminuer** entre 2013 et 2018, mais à un rythme moins important que celui observé entre 1999 et 2010.

→ **Le PLH s'est fixé un objectif de desserrement à - 0,28 % par an.**

Taille moyenne des ménages en 2013	Taille moyenne des ménages en 2018	Rythme de desserrement annuel des ménages sur la période 2013-2018
2.19	2.12	- 0,68 %

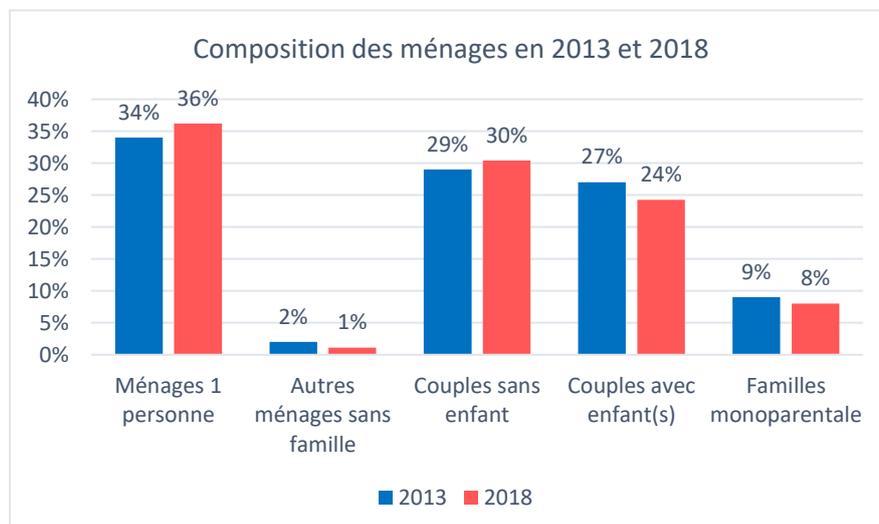
Source INSEE RP 2018 – Traitement et réalisation CABCS

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 45-59 ans. **Le vieillissement de la population s'accroît** avec une hausse plus forte de la population âgée de 65 ans et plus entre 2013 et 2018. La nécessité de renforcer l'offre de logements pour les seniors et de favoriser l'adaptation des logements, mise en évidence par le PLH, est donc pleinement confirmée.



Source INSEE RP 2018 - Traitement et réalisation CABCS

Concernant la taille des ménages, **plus d'une personne sur trois vit seule (36%)**, un chiffre qui augmente entre 2013 et 2018 (+2%). La part des couples sans enfant progresse légèrement. A l'inverse, le poids des familles avec enfants diminue.



Source INSEE RP 2018 - Traitement et réalisation CABCS

## B. Parc de logements

### 1) Évolution des résidences principales

En 2018, on recense **23 624 résidences principales**, représentant 82% du parc de logements. Le nombre de résidences principales a progressé de + 0,1% sur la période 2013-2018, 34 nouvelles unités de plus chaque année.

Cette évolution est légèrement en baisse par rapport aux données analysées dans le diagnostic du PLH (2010-2015).

### 2) Évolution des logements vacants

A l'échelle de l'Agglomération, le nombre de logements vacants est passé de 2 788 unités en 2013 à **2 873 en 2018**, soit un **taux d'évolution annuel de 0,6%** sur la période 2013-2018, ce qui représente un volume annuel moyen de 17 nouveaux logements vacants.

→ **La part de logements vacants atteint les 9,98 % du parc de logements en 2018, soit une légère progression par rapport à 2013 (9,96 %), le PLH s'est fixé pour objectif de maintenir ce taux à 9,8%.**

**De nombreuses communes voient leur nombre de logements vacants augmenter**, trois communes ont connu une forte hausse : Corgengoux, Montagny-les-Beaune et Ébaty

La commune de **Nolay compte la part de logements vacants la plus élevée** par rapport au volume de logements (23,5%).

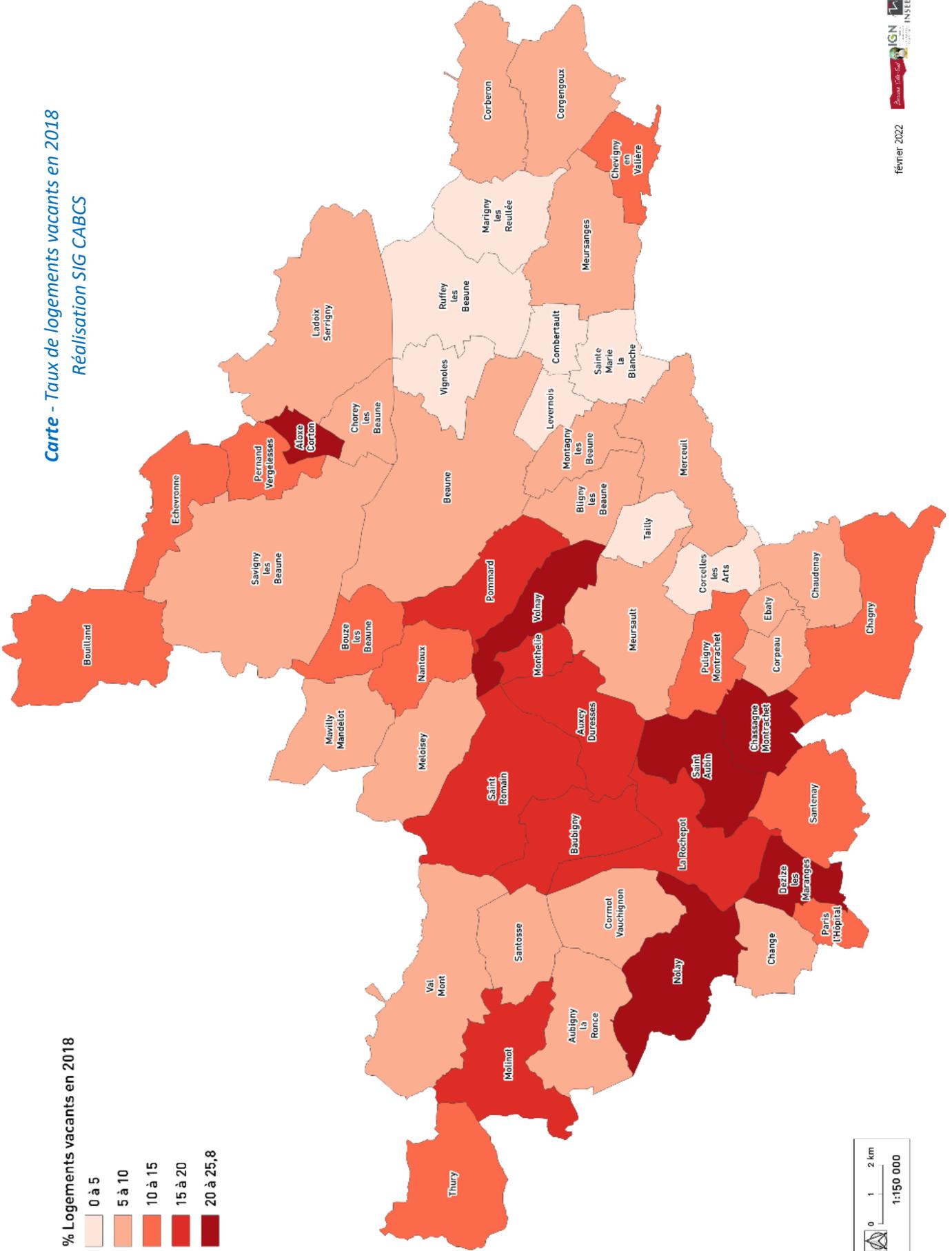
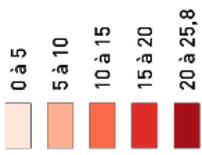
Cette part est également relativement importante sur les **secteurs « Côte »** (5 communes comptent 20 à 25,8 % de logements vacants) **et « Plateau et secteur de Nolay »**, où on constate tout de même une baisse de la progression annuelle depuis 2013.

→ **L'intervention sur le parc vacant doit donc se concentrer sur ces secteurs.**

	Logements vacants en 2018		Evolution depuis 2013 des logements vacants	
	En volume	En %	En volume annuel	En % annuel
<b>CA Beaune Côte et Sud</b>	<b>2873</b>	<b>9,9%</b>	<b>17</b>	<b>0,6%</b>
Beaune	1088	9%	19	1,8%
Chagny-Corpeau	340	10,2%	8	3%
Côte	730	13,4%	-17	-2,2%
Nolay	227	23,5%	2	0,8%
Périphéries Beaune	88	4,7%	0,1	0,2%
Plaine	237	6,3%	9	4,2%
Plateau et secteur de Nolay	163	13,1%	-3	-1,8%

**Carte - Taux de logements vacants en 2018**  
Réalisation SIG CABCS

% Logements vacants en 2018





### 3) Évolution des résidences secondaires et logements occasionnels

En 2018, l'Agglomération compte **2 292 résidences secondaires et logements occasionnels**, contre 1 740 en 2013, soit un taux d'évolution annuel de **+ 5,7% sur la période 2013-2018**, ce qui représente un volume annuel de 110 nouveaux logements par an.

→ **La part de résidences secondaires et occasionnelles représente 8% du parc de logements en 2018, le PLH s'est fixé pour objectif de ne pas dépasser cette part et un taux d'évolution annuel de + 1,6 %.**

	Résidences secondaires et logements occasionnels en 2018		Evolution depuis 2013 des résidences secondaires et logements occasionnels	
	En volume	En %	En volume	En % annuel
<b>CA Beaune Côte et Sud</b>	<b>2292</b>	<b>8%</b>	<b>110</b>	<b>5,7%</b>
Beaune	638	5,3%	47	9,7%
Chagny-Corpeau	67	0,02%	6	11%
Côte	888	16,3%	48	6,5%
Nolay	104	10,8%	4	4,8%
Périphéries Beaune	114	6%	3	2,8%
Plaine	165	4,4%	-0,9	-0,5%
Plateau et secteur de Nolay	317	25,5%	3	1%

Source INSEE RP 2018 - Traitement et réalisation CABCS

En 2018, proportionnellement au volume de logements, **ce sont surtout les secteurs « Côte » et « Plateau et secteur de Nolay » qui comptent la part la plus conséquente** de résidences secondaires et occasionnelles (16,3% et 25,5%).

→ **L'intervention sur le parc de résidences secondaires et logements occasionnels devra donc se concentrer sur les communes des secteurs « Côte » et « Plateau et secteur de Nolay ».**

Depuis 2013, on note une **progression marquée dans les secteurs « Côte », « Chagny-Corpeau », et deux communes du secteur « Périphéries de Beaune : Montagny-les-Beaune et Sainte-Marie-la-Blanche.**

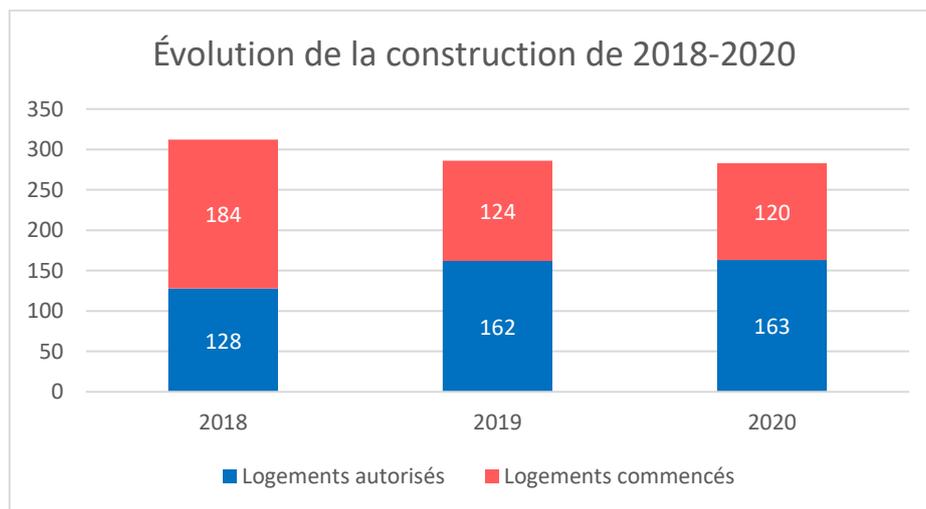




#### 4) Construction neuve

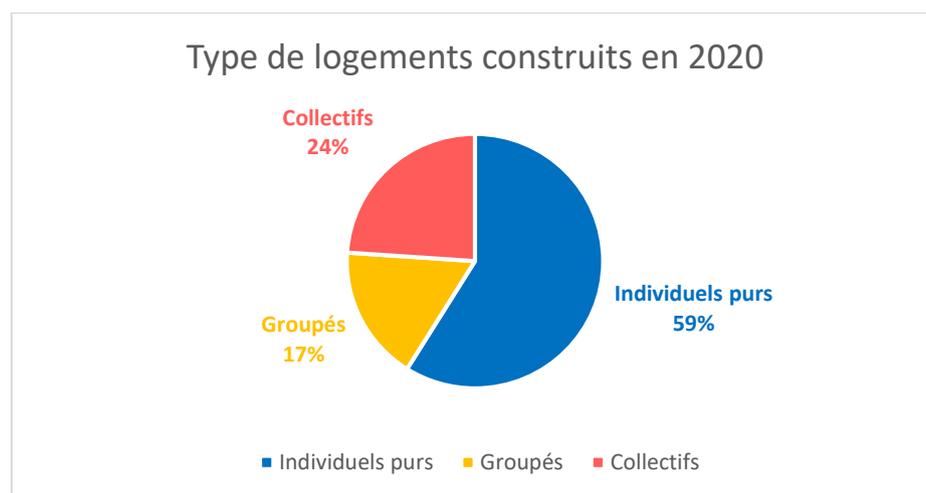
Selon la base SITADEL 2, on recense **163 logements autorisés et 120 commencés** à l'échelle de l'Agglomération en 2020, des chiffres similaires à ceux de 2019. Le nombre de logements autorisés en 2019 et 2020 est supérieur à celui de 2018, on peut s'attendre à un volume de logements commencés plus conséquent à partir de 2021.

→ **Le PLH s'est fixé pour objectif de production 233 logements par an, le rythme observé entre 2018 à 2020 est donc insuffisant.**



En 2020, ce sont **principalement des logements individuels** <sup>1</sup> qui ont été autorisés (59%).

La part de logements collectifs <sup>2</sup> est néanmoins bien présente (24%, soit 39 logements collectifs).



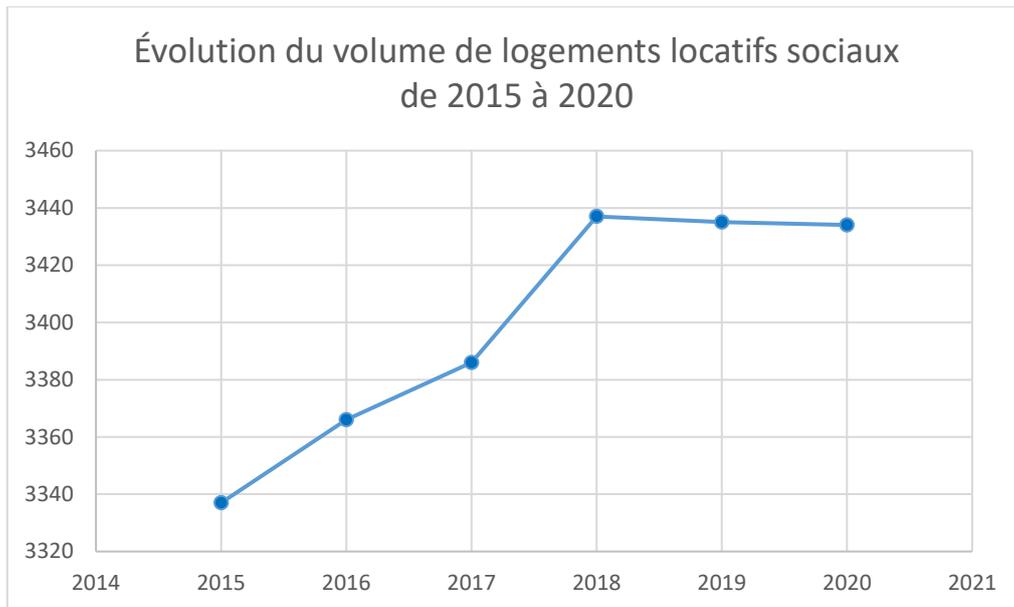
Source SITADEL 2 - Traitement et réalisation CABCS

<sup>1</sup> Maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement – INSEE

<sup>2</sup> Bâtiment de deux logements ou plus – INSEE

Selon les données récentes du Répertoire des Logements Locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) de 2020, l'offre gérée par les bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur le territoire de l'Agglomération est de **3 434 logements locatifs sociaux. Ce volume est en légère baisse depuis 2018.**

- **Le PLH a fixé un objectif de production de 280 logements sociaux d'ici 2026, soit un volume annuel d'environ 46 logements, une stratégie permettant d'atteindre ces objectifs a été demandée aux bailleurs dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale (CUS), des projets communaux complémentaires seront également nécessaires.**



Source RPLS 2020 - Traitement et réalisation CABCS

## Partie 3 - État d'avancement des actions et perspectives 2022

ACTION N°1			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022
<p>Animer le <b>pôle d'ingénierie intercommunal</b> afin de favoriser la réalisation des projets logements sur le territoire</p> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Amplifier la production de logements</li> <li>→ Diversifier l'offre proposée en tenant compte des spécificités de chacune des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des communes dans le montage des projets habitat, et sur le volet habitat dans leur document d'urbanisme</li> <li>Identification et mobilisation du patrimoine vacant</li> <li>Repérage et diffusion d'appels à projets</li> <li>Organisation de temps d'échanges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande de mise à disposition des données LOVAC (logements vacants) auprès des services du ministère, dans le but d'exploiter la base et d'établir une 1<sup>ère</sup> cartographie des logements vacants par commune, qui sera à confronter avec un travail de terrain, en partenariat avec les communes</li> <li>Rencontre de communes ayant des potentialités foncières pour développer des projets habitat,</li> <li>Élaboration d'une fiche projet type pour faciliter les échanges entre la commune et des opérateurs - deux projets suivis sur Santenay et Nolay</li> <li>Rencontre de la filière promotion-développement des organismes bailleurs pour présenter les attentes du PLH, comprendre les produits développés et les champs d'intervention possibles, recueillir des exemples concrets</li> <li>Communication sur l'opération de rénovation du bistrot du lion à Sainte-Marie-la-Blanche (4 logements communaux) et sur les portes ouvertes de la nouvelle résidence seniors implantée à Ruffey-les-Beaune</li> <li>Rencontre d'un bureau d'études qui intervient auprès de communes du secteur pour leurs projets urbains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des lieux de la vacance par commune et constitution d'un portefeuille d'outils/réflexions et aides à l'intention des propriétaires</li> <li>Réalisation d'une liste d'opérateurs et les rencontrer</li> <li>Réalisation d'une trame d'avis et de porter à connaissance pour le suivi des PLU</li> <li>Poursuite des rencontres avec les communes, et réalisation de fiches projet à transmettre aux opérateurs</li> </ul>
	<b>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</b>	<b>État des lieux budgétaire</b>	<b>Perspectives budgétaires 2022</b>
	Poste de chargée de mission		



Résidences seniors à Ruffey-les-Beaune, porte ouverte le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Exemple de fiche projet sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Clos Carnot à Nolay

**Fiche site - projet Habitat**

Commune : Nolay  
Secteur PLH 2021-2026: Nolay

**Localisation, identification et surface du site**

Le projet d'habitat se situe rue Saül Carnot (RDIF), en périphérie, entre le centre historique, les zones pavillonnaire et la zone d'activité. Il constitue une destination dans l'urbanisation de la commune.

N° de parcelle(s)	Surface au sol	Surface habitable	Surface bâtie
AC 432	200 m <sup>2</sup>		
AC 433	454 m <sup>2</sup>		
AC 434	542 m <sup>2</sup>		
AC 435	274 m <sup>2</sup>		
AC 436	4 300 m <sup>2</sup>		
AC 437	242 m <sup>2</sup>		
AC 441	202 m <sup>2</sup>		
AC 442	97 m <sup>2</sup>		
10104		97 m <sup>2</sup>	7 000 m <sup>2</sup>

**Fonction actuelle du site**

Le site est constitué d'une prairie arborée et d'une zone boisée.

Le lieu est entouré par une enclosure formée de murs de culture et d'entées roses en toiles.

La zone est accessible, aujourd'hui, par une porte qui est située au nord-ouest.

**Statut de propriété**

L'ensemble des parcelles sont la propriété de la commune.

**Environnement urbain de proximité**

Le site est à proximité :

- des commerces et services du centre-ville, et de l'événement Lézard Carnot,
- des arrêtés pour :
- la ligne T&V Aulay-Chagny : 7 arrêts-retours par jour,
- la ligne de bus Nolay-Beaune : 8 arrêts-retours par jour,
- la ligne de transport à la demande,
- à l'Est :
- un groupement scolaire de la maternelle au collège, et restaurant,
- la zone d'activités en développement, et notamment de l'entreprise Ciel,
- la zone centre.

**PLU - Description du projet**

Le projet d'habitat se situe en zone (AUH) du PLU, et fait partie de l'OAP « Clos Carnot ».

L'OAP prévoit la création de 13 logements minimum, avec la disposition suivante : de l'habitat groupé au nord de la zone (AUH) et de l'habitat individuel au sud, séparé par une voie de desserte.

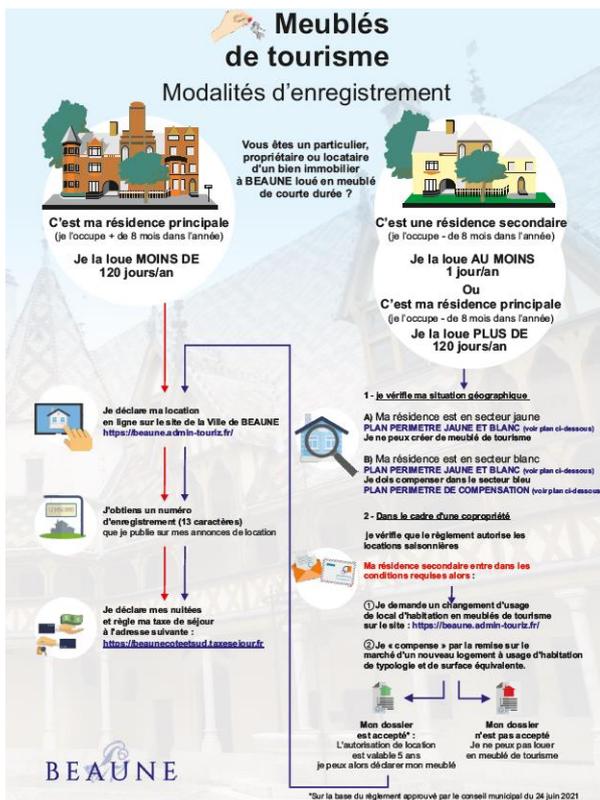
Une mixité de logements, et une taille modérée (type 2 ou 3) sont encouragées.

**La zone précise les règles suivantes :**

- les constructions doivent s'implanter sur le site, un recul de 2 mètres est autorisé pour préserver le mur,
- la hauteur des constructions est fixée à 13 m au faîtage ou 9 m au niveau supérieur de la dalle brute de la terrasse. Une tolérance de 1 m est admise pour différer un nombre entier d'étages de plus,
- Une place de stationnement est à prévoir par logement jusqu'à 10 m<sup>2</sup> de plancher, et 2 places supplémentaires dans les opérations d'ensemble, il doit être réalisé sur les espaces collectifs 1 place de stationnement pour 5 logements, et il est possible de réaliser un parc de stationnement commun à l'ensemble ou à une partie de l'opération pour satisfaire au besoin en stationnement des constructions.

ACTION N°2			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022
Encadrer le <b>développement des résidences secondaires</b>  <b>Objectifs de l'action :</b> → Stopper le développement des résidences secondaires sur le territoire intercommunal, → Maintenir une offre de résidences principales à destination des ménages habitant ou travaillant sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des communes dans la mise en œuvre des dispositifs d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux d'habitation, et d'enregistrement</li> <li>Communication auprès des professionnels du secteur, des communes et la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compréhension du cadre légal, benchmark auprès d'autres collectivités</li> <li>Accompagnement de la commune de Beaune dans la mise en place des dispositifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication sur les dispositifs mis en place, en partenariat avec les services de la ville de Beaune et de l'Agglomération</li> <li>Suivi de la mise en place des dispositifs sur Beaune</li> <li>Étudier l'opportunité d'étendre les dispositifs sur d'autres communes de l'Agglomération.</li> </ul>
	<b>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</b> Poste de chargée de mission	<b>État des lieux budgétaire</b>	<b>Perspectives budgétaires 2022</b>

ACTION N°3			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022
Travailler avec les acteurs économiques sur les <b>besoins en habitat</b>  <b>Objectifs de l'action :</b> → Favoriser le rapprochement habitat-emploi → Soutenir le dynamisme économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des besoins des salariés, étudiants et alternants, et des produits à développer</li> <li>Communication auprès des salariés, jeunes actifs, étudiants et alternants, saisonniers, sur l'offre disponible, les aides et dispositifs existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et lancement d'une étude emploi-logement à destination des entreprises du territoire de plus de 10 salariés, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation des données de l'enquête, identification de pistes d'actions, communication des résultats auprès des élus, des partenaires, du grand public</li> <li>Affiner la connaissance des besoins en logement et les réponses collectives à apporter, en lien avec les acteurs économiques</li> </ul>
	<b>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</b> Poste de chargée de mission	<b>État des lieux budgétaire</b>	<b>Perspectives budgétaires 2022</b>



**Enquête logement**

CCI CÔTE-D'OR  
Dijon Métropole

**Participez au développement de votre territoire!**

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud est aujourd'hui très dynamique et attractif, notamment sur le plan du développement économique.

Pour conserver ce dynamisme, il est impératif de pouvoir répondre aux besoins en logements de la population actuelle et des nouveaux arrivants.

Nous savons que la recherche d'un logement est une problématique sur notre territoire.

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud, avec ses communes, mène des actions en ce sens par le biais de son Programme Local de l'Habitat (PLH), qui vise à répondre à la diversité des besoins en logement dans les années à venir.

Notre objectif est que chacun puisse, à chaque étape de sa vie, trouver une solution de logement adaptée à ses besoins localement.

**Aidez-nous en répondant à cette enquête sur vos besoins en logements**

Cette enquête, lancée conjointement par la Communauté d'Agglomération et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or, permettra de mieux comprendre les difficultés rencontrées, les typologies de logements recherchées et les actions à mener.

Vous habitez déjà sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (carte ci-dessous), vous souhaitez vous y installer, vous cherchez un nouveau logement, votre avis nous intéresse et sera précieux.

Plus vous serez nombreux à participer au sondage, plus vous nous serez en capacité d'agir efficacement ! Nous comptons sur vous.

Strictement anonymes et confidentielles, les réponses à ce questionnaire ne vous prendront que quelques minutes. Nous vous remercions pour votre collaboration.

Extrait de la 1<sup>ère</sup> page du questionnaire à destination des salariés

Plaquette de communication sur les démarches à suivre pour la location de meublés de tourisme sur la commune de Beaune

**ACTION N°4**

Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022
Anticiper et accompagner le développement de l'habitat par une <b>action sur le foncier</b>  <b>Objectifs de l'action :</b> → Saisir les opportunités foncières en cœur de ville / village → Encadrer les prix	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation d'outils d'urbanisme</li> <li>Conventionnement pour mise en œuvre du portage foncier</li> <li>Rapprochement avec les partenaires sur les outils d'actions foncières</li> <li>Élaboration d'une stratégie foncière</li> <li>Veille foncière</li> <li>Reconduite et renforcement du fond de portage foncier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision du règlement d'intervention du fonds de portage foncier de l'Agglomération - <i>délibération du 26 juin 2021</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des rencontres avec les communes sur les outils à mobiliser</li> <li>Intégration des données foncières dans l'observatoire</li> </ul>
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire	Perspectives budgétaires 2022
	300 000 € pour le fonds de portage foncier		Un nouveau projet identifié sur la commune de Sainte-Marie-la-Blanche



Exemple de mobilisation du fonds de portage foncier par la commune de Sainte-Marie-la-Blanche lors du précédent PLH, en 2019 pour le développement de 4 logements communaux dans l'ancien bistrot du lion, en cœur de bourg à, et de 10 logements locatifs sociaux par le bailleur Orvitis

**ACTION N°5**

Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022	
<p><b>Diversification de l'offre de logements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 5A</b> - Soutenir le développement d'une offre de logements diversifiée en termes de produits et de gamme de prix</li> <li>- <b>Action 5B</b> - Soutenir le développement d'une offre diversifiée : répondre aux besoins des jeunes, des plus fragiles et des seniors</li> </ul> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Garantir les parcours résidentiels de tous les ménages</li> <li>→ Favoriser la décohabitation et le logement des jeunes</li> <li>→ Accompagner le vieillissement de la population</li> <li>→ Répondre aux besoins des plus fragiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de la rénovation et du développement des logements communaux</li> <li>• Dialogue avec les opérateurs publics et privés pour favoriser la mise en place d'opérations groupées, mixtes, adaptées au handicap et à la perte d'autonomie, d'habitat, destinées aux jeunes actifs et étudiants</li> <li>• Accompagnement des particuliers dans la mobilisation des aides à l'adaptation des logements, et étudier la mise en place d'une aide de l'Agglomération</li> <li>• Coordination des acteurs pour l'accompagnement des populations fragiles et en difficulté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des règlements d'intervention portant sur les aides à la rénovation et au développement des logements communaux, à la réalisation d'opérations d'habitat exemplaires, et destinées aux seniors autonomes - <i>délibération du 26 juin 2021</i></li> <li>• Identification des autres partenaires financeurs, et des aides mobilisables par les communes pour la rénovation ou la création de logements communaux : services de l'Etat, Région, Départements, SICECO</li> <li>• Soutiens financiers apportés à la rénovation énergétique d'un logement communal à Thury, et à la réalisation d'une opération destinée aux seniors autonomes par le bailleur Orvitis à Beaune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres d'opérateurs</li> <li>• Communication à destination des élus pour faciliter et amplifier le développement et la rénovation des logements communaux (aides existantes, forces vives mobilisables)</li> <li>• Recensement des aides existantes pour l'adaptation des logements et communication pour le grand public</li> </ul>	
	<b>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</b>	<b>État des lieux budgétaire</b>	<b>Perspectives 2022</b>	
	180 000 € pour le développement et à la rénovation des logements communaux	Le bureau communautaire du 16 septembre 2021 a attribué une aide d'un montant de 11 000 € à la commune de Thury pour la rénovation d'un logement communal	Plusieurs sollicitations de communes sur les logements communaux	
	240 000 € d'aide aux opérations d'habitat exemplaires		Des projets potentiels identifiés	
	320 000 € d'aide aux opérations destinées aux seniors autonomes	Le bureau communautaire du 2 décembre 2021 a attribué une aide d'un montant de 80 000 € à Orvitis pour un projet de logements autonomes destinés aux seniors autonomes sur la commune de Beaune	Des nouveaux projets à l'étude	
50 000 € d'aide pour l'adaptation des logements				



Projets soutenus : rénovation du logement communal à Thury, et réalisation d'une opération destinée aux seniors autonomes par Orvitis à Beaune

ACTION N°6				
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022	
<p><b>Parc social :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 6A</b> - Mettre en œuvre les nouveaux outils de suivi du parc social</li> <li>- <b>Action 6B</b> - Encadrer l'évolution du parc social sur le territoire intercommunal</li> </ul> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Veiller au maintien de la mixité sociale et d'une offre locative sociale de qualité</li> <li>→ Accroître la connaissance sur le fonctionnement du parc social dans une vision communautaire et interdépartementale</li> <li>→ Approfondir les partenariats avec l'ensemble des réservataires du parc social et les associations</li> <li>→ Répondre aux nouvelles obligations législatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)</li> <li>• Elaboration du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID)</li> <li>• Discussion soutenue avec les bailleurs, les communes et l'Etat sur les stratégies de développement du parc social dans le cadre de la révision des Conventions d'Utilité Sociale (CUS)</li> <li>• Suivi et réhabilitation du parc social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), et au lancement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion et d'Information des Demandeurs (PPGDID)</li> <li>• Discussion avec les bailleurs sociaux sur leur stratégie dans le cadre de la révision des Conventions d'Utilité Sociale (CUS), et signature des CUS d'Orvitis et d'Habellis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de la CIL et lancement de la procédure d'élaboration du PPGDID</li> <li>• Lancement d'un appel d'offre pour une mission d'assistance à l'élaboration des différents documents (diagnostic partagé, document-cadre, Convention Intercommunale d'Attribution, PPGDID) et à l'animation de la concertation</li> </ul>	
		<b>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</b>	<b>Consommation budgétaire 2021</b>	<b>Évolution des enveloppes budgétaires en 2022</b>
		Non budgété au moment de l'approbation car nécessitant des études préalables		Budget nécessaire à l'appel d'offre CIL/PPGDID

ACTION N°7				
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022	
<p>Mettre en œuvre les objectifs des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des <b>gens du voyage</b></p> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Se mettre en conformité avec les schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage</li> <li>→ Répondre aux besoins des ménages en situation de sédentarisation,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'une aire de grand passage</li> <li>• Création d'aires d'accueil sur les communes de Beaune et de Chagny</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des réflexions sur le devenir de l'aire d'accueil de Beaune et l'aire de grand passage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance plus fine de l'occupation de l'aire d'accueil de Beaune et des différentes options envisageables, en partenariat avec le Département</li> <li>• Lancement d'une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement de l'aire de grand passage</li> </ul>	
		<b>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</b>	<b>État des lieux budgétaire</b>	<b>Perspectives 2022</b>
		Non budgété au moment de l'approbation car nécessitant des études préalables	Frais de gestion et de fonctionnement courant	Budget nécessaire pour les études

**ACTION N°8**

Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022
Poursuivre et amplifier l'amélioration du parc de logements privés  <b>Objectifs de l'action :</b> → Poursuivre la requalification du parc de logements → Approfondir la connaissance du parc en copropriété → Améliorer la lisibilité des dispositifs et des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) portée par le Pays Beaunois, appelée plus couramment « Pôle Rénovation Conseil »</li> <li>Poursuite des aides à la rénovation énergétique des maisons individuelles</li> <li>Communication sur les dispositifs et aides existants</li> <li>Réflexion sur les modalités d'accompagnement des copropriétés</li> <li>Examen de l'opportunité d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) sur l'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite du financement du Pôle Rénovation Conseil et des Aides Réno' pour la rénovation énergétique apportées aux propriétaires occupants de maisons individuelles : 26 nouveaux dossiers en 2021</li> <li>1ères pistes de réflexion sur les modalités d'accompagnement des copropriétés, par l'échange avec Dijon Métropole, l'association Bourgogne Energies Renouvelables (BER) et l'opérateur URBANIS intervenant sur un projet de rénovation énergétique sur la commune de Beaune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un 1<sup>er</sup> état des lieux du parc en copropriété</li> <li>Définition des modalités d'aides financières à la rénovation énergétique des copropriétés</li> <li>Travail avec l'association Bourgogne Energies Renouvelables (BER) pour sensibiliser, former et aller plus loin dans la définition des modalités d'accompagnement des copropriétés</li> </ul>
	Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH	État des lieux budgétaire	Perspectives 2022
	200 000 € d'Aide Réno'	183 500 € d'aides attribuées à 26 projets de rénovation	Proposition d'un complément d'Aide Réno' de 91 000 €
	75 000 € pour le fonctionnement du Pôle Rénovation Conseil (parts fixe et variable) sur 3 ans (2020-2023)	2020 : 18 940,56 € 2021 : 24 133,32 €	
Entre 8 000 et 12 000 € à titre indicatif pour de la formation auprès des copropriétés, à définir à l'issue du plan d'intervention		Proposition d'un budget de 5 000 € pour la mise en place d'une éventuelle convention avec BER	



Logo, affiche et Pôle Rénovation Conseil en action !



ACTION N°9			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022
<p>Poursuivre l'<b>observatoire de l'habitat</b> et mettre en place un <b>observatoire foncier</b></p> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pouvoir évaluer l'effet des actions mises en œuvre par la collectivité</li> <li>→ Réorienter la politique de l'habitat et les aides en fonction des résultats observés</li> <li>→ Suivre les projets ciblés par le PLH</li> <li>→ Apporter les éléments de repère des dynamiques de marchés immobiliers et fonciers</li> <li>→ Alimenter les approches de veille foncière et de suivi des mutations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refonte de l'observatoire habitat et intégration d'un volet foncier</li> <li>• Mise à jour et suivi des indicateurs</li> <li>• Poursuite des bilans annuels du PLH</li> <li>• Valorisation des travaux de l'observatoire par une communication à destination des partenaires et des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refonte de l'observatoire habitat avec l'ajout d'un volet foncier</li> <li>• Formation sur l'actualisation des données, et démarches d'acquisition des données</li> <li>• Bilan 2021 du PLH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du bilan 2022 du PLH sur la base des données issues de l'observatoire habitat-foncier</li> <li>• Intégration de nouvelles données dans l'observatoire</li> </ul>
	<p><b>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</b></p> <p>Poste de chargée de mission</p>	<p><b>État des lieux budgétaire</b></p>	<p><b>Perspectives 2022</b></p>

ACTION N°10			
Intitulé et objectifs de l'action	Contenu de l'action	État d'avancement	Perspectives 2022
<p>Animer et coordonner la politique locale de l'habitat</p> <p><b>Objectifs de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Créer une synergie entre la collectivité et les partenaires pour porter une vision partagée de la politique intercommunale de l'habitat</li> <li>→ Mutualiser les actions et les financements sur le territoire intercommunal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de temps d'échanges avec les partenaires et les communes</li> <li>• Valorisation des travaux de l'observatoire et du suivi des actions par la tenue d'un COPIL inter-partenarial</li> <li>• Conception et diffusion d'informations sur les actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un document de communication PLH à destination des élus, et du grand public</li> <li>• Préparation d'un COPIL inter-partenarial pour présenter le bilan 2021 du PLH, assurer le suivi des actions et leur avancée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du document de communication à destination des élus et envoi</li> <li>• Conception de contenus d'informations à destination du grand public</li> <li>• Temps d'échanges avec les partenaires</li> </ul>
	<p><b>Enveloppe(s) budgétaire(s) inscrite(s) au PLH</b></p> <p>Poste de chargée de mission</p>	<p><b>État des lieux budgétaire</b></p>	<p><b>Perspectives 2022</b></p>

Projet de plaquette de communication PLH à destination du grand public

### QU'EST-CE QU'UN PLH ?

Un Programme Local de l'Habitat est un outil qui définit les objectifs et les principes d'une politique visant à :

- répondre aux besoins en logement et en hébergement,
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale,
- améliorer l'accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap,
- assurer, entre les communes, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il permet de se poser des questions essentielles :

- combien et quels types de logements sont nécessaires ?
- où ? [zones urbaines et rurales, centres bourgs, hameaux ...]
- pour qui ? [couples avec enfants, personnes âgées, jeunes ...]
- sous quelles formes ? [habitat collectif, maisons individuelles, maisons groupées...]
- quel est le rôle de la Communauté d'Agglomération et de ses 53 communes membres ?

Ces questions trouvent des réponses dans un programme d'actions élaboré et mis en œuvre sur une période de 6 ans.



3

### LE PLH 2021-2026 EN 8 QUESTIONS / RÉPONSES

**1/ S'INSTALLER SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION**

Je souhaite m'installer durablement dans l'une des communes de l'Agglomération, j'espère trouver du choix et de la qualité en matière de logement.

**Que prévoit le PLH sur les 6 années à venir ?**

La Communauté d'Agglomération et les communes sont donc mobilisées pour offrir des solutions, que ce soit par la production de logements neufs, ou la réhabilitation/rénovation des bâtiments existants (anciens), en favorisant la réalisation de logements répondant aux différents besoins [jeunes, seniors, couples avec enfants...].

Les secteurs de développement prioritaires ont été identifiés et des aides financières mises en place pour les communes (achat de terrains ou de bâtiments intéressants, réhabilitation des logements communaux et réalisation d'opérations exemplaires et innovantes, ...) et pour les particuliers (rénovation des logements individuels, ...).



4

## Données détaillées par commune 2018 et évolution 2013-2018

Envoyé en préfecture le 21/03/2022

Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le  ID : 021-200006682-20220228-CC\_22\_009-DE

	Population en 2018	Taux d'évolution de la population 2013-2018	Logements en 2018	Taux d'évolution des logements 2013-2018	Résidences principales en 2018	Taux d'évolution des résidences principales 2013-2018	Logements vacants en 2018	Taux d'évolution des logements vacants 2013-2018	secondaires en 2018	Taux d'évolution des résidences secondaires 2013-2018
Aloxe-Corton	135	-1,0%	98	-0,4%	63	-0,5%	21	3,3%	14	-4,2%
Aubigny-la-Ronce	168	0,2%	106	-0,6%	77	0,8%	9	2,4%	20	-5,8%
Auxey-Duresses	300	-1,3%	217	0,1%	141	-0,6%	33	1,6%	42	1,4%
Baubigny	204	-0,7%	208	0,7%	103	-0,4%	33	2,3%	72	1,6%
Beaune	20711	-1,1%	12137	0,3%	10412	-0,2%	1088	1,8%	638	9,7%
Bligny-lès-Beaune	1230	-0,2%	572	0,7%	527	1,0%	31	-3,6%	14	1,3%
Bouilland	216	2,3%	164	0,7%	100	2,5%	18	10,0%	46	-4,8%
Bouze-lès-Beaune	313	-0,7%	179	2,1%	148	1,8%	18	-1,4%	13	14,1%
Chassagne-Montrachet	302	-1,2%	250	-0,2%	152	0,2%	56	-5,6%	41	9,6%
Chevigny-en-Valière	368	2,8%	168	3,8%	144	3,6%	18	8,4%	5	-2,2%
Chorey-lès-Beaune	635	-0,3%	278	-0,3%	242	-0,7%	28	4,2%	9	-0,7%
Combertault	541	-0,7%	197	1,2%	194	1,3%	2	0,1%	1	-12,9%
Corberon	438	-0,5%	192	1,3%	171	1,0%	15	4,4%	7	2,9%
Corcelles-les-Arts	452	-0,7%	197	1,0%	180	0,6%	4	-7,1%	12	14,1%
Corgengoux	365	-1,2%	167	0,8%	144	-0,2%	16	17,8%	7	-2,8%
Cormot-Vauchignon	216	2,5%	168	1,1%	96	2,1%	15	0,3%	57	-0,1%
Corpeau	975	-0,1%	440	0,7%	404	0,3%	30	8,4%	6	-3,0%
Ébaty	254	0,4%	107	1,5%	97	1,0%	10	11,8%	0	0,0%
Échevronne	290	0,4%	151	1,4%	118	0,2%	19	10,0%	13	2,0%
Val-Mont	259	-0,7%	190	-0,8%	124	0,2%	19	-14,4%	47	7,0%
Levernois	332	2,3%	215	1,2%	132	1,8%	8	0,1%	74	0,3%
Marigny-lès-Reuillée	220	1,3%	96	1,1%	94	2,5%	1	-19,7%	1	-27,5%
Mavilly-Mandelot	178	0,7%	102	0,8%	77	2,0%	9	-7,1%	16	1,1%
Meloisey	323	-1,6%	207	0,2%	152	-0,4%	20	1,7%	36	2,0%
Merceuil	810	-0,3%	377	0,4%	315	-0,1%	27	6,7%	35	0,8%
Meursanges	562	1,4%	247	1,5%	215	1,5%	17	9,4%	15	-4,5%
Meursault	1419	-1,0%	837	0,3%	658	-0,3%	83	-2,5%	96	10,2%
Molinot	163	1,9%	150	0,1%	82	3,5%	28	-3,2%	40	-3,2%
Montagny-lès-Beaune	709	1,5%	328	2,2%	304	1,7%	19	11,1%	5	11,5%
Monthelie	164	1,0%	110	0,8%	73	0,0%	17	1,0%	21	4,1%
Nantoux	167	1,1%	101	2,1%	80	2,7%	13	3,6%	8	-4,2%
Nolay	1450	-0,5%	966	0,8%	634	0,2%	227	0,8%	104	4,8%
Pernand-Vergelesses	240	-1,1%	171	0,1%	118	-1,4%	23	-0,9%	30	8,7%
Pommard	477	-1,7%	312	0,6%	221	-0,6%	51	-2,0%	40	17,1%
Puligny-Montrachet	387	0,2%	304	1,2%	183	0,9%	37	-14,2%	84	21,1%
La Rochepot	289	0,0%	184	0,7%	131	0,5%	28	4,5%	25	-1,7%
Ruffey-lès-Beaune	732	0,9%	312	1,1%	290	1,6%	4	-19,7%	18	2,4%
Saint-Aubin	222	-1,8%	175	1,4%	103	-1,4%	38	-0,3%	34	18,1%
Sainte-Marie-la-Blanche	890	1,3%	401	2,8%	371	2,4%	15	0,0%	14	28,5%
Saint-Romain	222	-0,1%	180	-0,5%	91	-0,5%	30	-10,4%	59	8,8%

Santenay	893	1,2%	473	0,8%	339	0,5%	65	2,0%	20	1,2%
Santosse	53	0,4%	32	-2,0%	22	-1,1%	3	-12,7%	1	1,6%
Savigny-lès-Beaune	1297	-0,5%	713	0,3%	588	-0,2%	65	2,4%	60	12,3%
Ladoix-Serrigny	1821	-0,2%	837	1,2%	756	1,0%	61	2,7%	20	1,5%
Tailly	184	-0,4%	95	0,1%	86	0,5%	0	0,0%	9	1,7%
Thury	265	-1,6%	206	0,8%	129	-1,4%	28	3,3%	49	6,4%
Vignoles	964	1,9%	377	1,5%	356	1,6%	15	-1,0%	6	1,3%
Volnay	237	-2,2%	201	0,7%	117	-1,0%	52	-1,8%	32	18,1%
Chagny	5535	-0,5%	2905	0,4%	2534	0,0%	310	2,1%	61	13,7%
Change	221	-1,2%	155	0,2%	104	0,0%	14	-3,7%	37	2,7%
Chaudenay	1114	0,5%	493	0,9%	432	0,8%	35	7,0%	26	-3,5%
Dezize-lès-Maranges	173	-2,1%	145	0,7%	77	-2,1%	31	1,4%	38	7,2%
Paris-l'Hôpital	310	1,3%	198	0,2%	123	-0,2%	25	3,2%	50	0,1%

Envoyé en préfecture le 21/03/2022  
 Reçu en préfecture le 21/03/2022  
 Affiché le  
 ID : 021-200006682-20220228-CC\_22\_009-DE

**Pour plus de renseignement**, merci de bien vouloir vous adresser à la  
**Direction Urbanisme & Développement territorial :**  
[urbanisme-habitat@beaunecoteetsud.com](mailto:urbanisme-habitat@beaunecoteetsud.com) et au 03.80.24.56.80



Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)